

ANTONY A GAUCHE

69, rue Mirabeau
92160 ANTONY

fdgantony@gmail.com
antonyagauche.fr

Le 24 février 2014

1 – Êtes-vous prêts à soutenir la création d'un OBSERVATOIRE DU RESPECT DES ENGAGEMENTS qui serait présent aux réunions du conseil municipal dès la prochaine mandature ? Cet observatoire existe déjà dans plusieurs villes en France. Il serait formé à Antony de représentants des associations significatives présentes dans la commune. Son statut légal autoriserait son expression dans le Bulletin municipal.

REPONSE : Nous sommes évidemment prêts à soutenir la création d'un Observatoire du respect des Engagement et à le mettre en place si nous étions élus ; observatoire qui serait présent aux réunions du conseil municipal et disposerait d'une tribune d'expression dans le Bulletin municipal.

Il serait formé :

- Des représentants des associations significatives présentes sur la ville.
- De représentants des conseils de quartiers, conseils que nous nous proposons de créer.
- D'un représentant du conseil des jeunes et d'un représentant du conseil des seniors.
- Création d'un site internet afin que chaque Antonien puisse s'exprimer et apporter sa contribution.

Cependant s'engager à mettre en œuvre un observatoire au niveau municipal ne suffit pas quand dans le même temps la création de la métropole du Grand Paris, voulue et votée par les socialistes, avec l'appui de la droite et du centre au Sénat, va profondément déplacer les lieux de décisions pour les confier à une instance bureaucratique aux pouvoirs exorbitants. Cette métropole est non seulement programmée pour justifier la mise en concurrence des territoires et de la fin des services publics de proximité, mais tout autant pour n'avoir aucun compte à rendre aux citoyens.

Ainsi pour que la commune demeure un espace privilégié de prises de paroles et d'interventions citoyennes, notre premier engagement sera de consulter les Antoniens par le biais d'un référendum d'initiative local pour savoir s'ils sont d'accord pour se faire imposer cette construction anti-démocratique qui répond aux injonctions de Bruxelles.

2 – Quels objectifs de BAISSÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE envisagez-vous pendant la durée du mandat, et quelles actions prioritaires ferez-vous pour atteindre vos objectifs ?

REPOSE : Pour nous, la baisse de la consommation d'énergie s'inscrit dans le cadre de la nécessaire transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique. Les énergies carbonées vont se faire de plus en plus rares et coûteuses à l'avenir. Il est ainsi nécessaire d'engager une transition écologique vers des modes de production et de consommation durables, moins polluants, et plus sobres. Nous pensons qu'il est impossible que la « main invisible » du marché accomplisse cette transition écologique. Il est donc du devoir de la puissance publique de s'atteler à cette tâche par une planification écologique. Cependant, nous ne disposons pas des outils, en particulier du soutien des services de la mairie, pour fixer dès à présent des objectifs quantitatifs. Nous avons néanmoins déjà élaboré les grands axes de notre plan d'action. La majorité de la consommation énergétique est le fait d'acteurs privés. C'est pourquoi nos actions viseraient non seulement à diminuer la consommation énergétique de la ville mais aussi celle des habitants et entreprises de la commune.

En matière de baisse de la consommation énergétique, nos actions prioritaires au cours de la mandature seraient les suivantes :

Cela passe par la mise en place d'une politique de développement des énergies renouvelables : solaire, géothermie, etc...

- Un plan de rénovation pour renforcer l'isolation des équipements publics (mairie, école, crèches, bibliothèque et médiathèque...).
- La création de projets innovants d'équipements publics et de logements sociaux passifs, c'est-à-dire produisant autant d'énergie qu'ils en consomment ; et ce avec l'objectif minimal d'être conforme à la future réglementation thermique RT 2020.
- La signature d'un contrat de fourniture d'électricité 100% d'origine renouvelable car en exigeant de s'alimenter en électricité renouvelable, nous contribuerons à faire croître la demande et favorisent ainsi le développement des énergies renouvelables et les investissements dans de nouveaux moyens de production source de création d'emplois.

Cela passe par octroyer des aides aux habitants lorsqu'ils s'équipent en énergie renouvelable (chauffage bois, eau chaude solaire, chauffage solaire, photovoltaïque, géothermie) ; les économies d'énergie passant en partie par une meilleure isolation, une sensibilisation aux économies et un apprentissage à consommer autrement.

- La rénovation thermique des logements sociaux d'Antony Habitat.
- Le développement de mesures incitatives pour la rénovation thermique de leurs logements pour les propriétaires (avec prise en compte du taux d'effort

pour lutter réellement contre la précarité énergétique) et bailleurs privés pouvant aller jusqu'à l'exonération de la part de la ville de la taxe foncière.

- La mise en place d'une aide financière de la part de la CAHB ou, à défaut, de la ville pour la réalisation des diagnostics thermiques.

Cela passe par la lutte contre le mésusage en matière d'éclairage. Mesures qui visent directement à réduire les consommations :

- Eclairage public : expérimentation de l'éclairage par alimentation solaire et d'horloges astronomiques contrôlant l'éclairage public et permettant de le couper entre minuit et 5H00 et l'installation de détecteurs de présence commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage.
- Eclairage privé : interdiction de l'éclairage de nuit des bureaux et des vitrines et dans le cadre de la lutte contre l'envahissement publicitaire l'interdiction de la publicité sur écrans à LED.

Cela passe, aussi, par le projet de création dans le courant du mandat d'une régie publique des énergies renouvelables, avec d'autres collectivités pour la production d'énergies d'origine renouvelables de l'électricité au moyen de panneaux solaires, de la géothermie et de petites éoliennes à axes verticaux... Ainsi, l'article L. 2234-32 du code général des collectivités territoriales autorise les mairies à mettre en place des unités de productions d'électricité, électricité qui est ensuite achetée par EDF et mise dans le réseau de distribution générale.

Cela passe par une politique qui vise à réduire les déplacements (seconde source après l'habitation de consommation d'énergie) :

- Le développement des « échanges » d'appartements dans le parc social à l'échelle de l'Agglomération dans un premier temps par le biais de partenariat entre bailleurs sociaux afin de réduire les distances domiciles/travail et les déplacements contraints.
- Développer l'offre alternative à la voiture individuelle avec les systèmes d'autopartage.
- Le recours pour le parc automobile de la ville et de la CAHB (Paladin et bennes à ordures comprises) aux nouveaux véhicules (hybrides, électriques, biogaz...), et à l'expérimentation de vélos en libre service pour les agents et la population pour les courtes distances.

Sachant qu'une bonne part du trafic automobile s'effectue sur de courtes distances à l'intérieur même de la commune, réduire la dépendance automobile nécessite :

- La mise en place sur l'ensemble de la ville de nombreux parcs publics pour vélos et de bornes de rechargement pour les véhicules électriques ou autres énergies.
- De développer les aménagements pour piétons et cyclistes comme de renforcer l'offre de transport en commun.

- D'engager des projets innovant tels que l'organisation du ramassage scolaire non motorisé (pédibus, vélo-bus).
- De créer une page sur le site de la mairie dédiée au transport à la demande et au covoiturage des Antoniens.

Constatant également que « plus on est riche plus on consomme de l'énergie »... il s'agit d'étudier la mise en œuvre de facturation différenciée en fonction des usages pour les consommations d'eau mais également d'énergies. En effet si on peut aller vers une société consommant peu d'énergie, cela ne se fera qu'à la condition d'un véritable changement de mode de vie et de consommation. Tout cela nécessite aussi d'interroger le modèle de surconsommation fruit du productivisme dont la base est la « politique de l'offre » actuellement imposée par le carcan néolibéral.

3 – Quelle serait votre démarche pour mettre en place et développer LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ? Avec quel suivi régulier des mesures mises en place ?

REPONSE : En matière de démocratie participative, nous proposons de donner toute leur place aux citoyens sur la ville. Cela signifie, pour nous, l'instauration d'un exercice conjoint du pouvoir par les citoyens et leurs représentants au-delà du moment électoral. Notre objectif est que chaque citoyen ait régulièrement son mot à dire sur la politique municipale. Il s'agit de partager et d'impliquer toutes les catégories de la population, avec un effort particulier et volontaire en direction des milieux populaires, des jeunes, des résidents étrangers et des associations... et l'échelon local, de proximité est l'échelon le plus fécond de la démocratie

Cela passe par notamment par :

- La création de conseils de quartiers dotés d'un budget autonome et ayant la possibilité de déposer des amendements lors du vote du budget de la ville.
- La possibilité de référendums locaux d'initiative populaire.
- Un conseil des jeunes et des seniors doté d'une véritable autonomie.
- La gestion de la maison des associations confiée à un collectif d'associations Antoniennes.
- Participer au mouvement de l'Open Data, c'est à dire à la diffusion sur Internet et sous licence libre de l'ensemble des données et études publiés par les services de la Ville, afin de garantir la mise à disposition de tous, de façon libre et gratuite, des données publiques.
- Ouvrir sur le site internet de la ville une rubrique « la foire aux questions ».

Mais le développement de la démocratie participative passe également par la garantie des droits de l'opposition notamment par :

- l'instauration du droit d'amendement pour l'adoption du budget et du vote des subventions aux associations et la mise à disposition d'un bureau à l'hôtel de ville pour chacun des groupes politiques du conseil municipal.

- L'ouverture à l'opposition de la commission d'attribution des logements sociaux d'Antony Habitat.

4 – Pour répondre à la nécessité d'imaginer de nouvelles façons de vivre la ville, êtes-vous prêts à INSCRIRE ANTONY DANS LA DEMARCHE DES VILLES EN TRANSITION ?

- en développant les transports actifs dans les différents quartiers de notre ville, et en réduisant la place donnée à la circulation automobile ?
- en poussant la Communauté d'agglomération vers la prévention des déchets, en particulier par la récupération des bio-déchets, et en promouvant la consommation responsable ? (guides du réemploi, soutien à la réparation..)
- en développant les jardins collectifs au sein d'Antony ?

REPOSE : Nous sommes prêts à inscrire Antony dans la démarche des villes en transition, et ce pour imaginer de nouvelles façons de vivre à Antony. Une démarche qui s'inscrit, pour nous, là encore dans le cadre de la transition écologique. Notre objectif est l'application à l'échelle locale de la règle verte : ne pas dépenser plus de ressources en un an que ce que la terre peut en produire. Ainsi, nous proposons :

De développer les transports actifs dans les différents quartiers de la ville en réduisant, notamment, la place donnée à la circulation automobile. Cela passe, entre autre, par :

- L'étude de la mise en œuvre de la gratuité du Paladin avec dans un premier temps la gratuité pour les enfants scolarisés dans les écoles publique de la ville et les retraités dont les retraites sont inférieures au SMIC et une meilleure desserte par le Paladin de l'ensemble des quartiers de la ville.
- L'amélioration de l'offre de transports publics écologiques (nouvelle génération de bus électriques, biogaz... voitures en partage).
- Le développement de l'usage du vélo comme moyen de transport (création d'un réseau de pistes cyclables continu au travers la ville, construction de parcs à vélos sécurisés, installation de vélos en libre accès, la promotion du vélo auprès des scolaires notamment).
- La transformation de la rue Mounié/place Firmin Gémier en zone de rencontre semi-piétonne.

A la Communauté d'agglomération l'engagement de politiques en faveur de la réduction des déchets. En effet nos poubelles débordent d'emballages, de publicités, d'objets à usage unique, appareils électroniques dépassés ou cassés...! Reprendre en main la gestion des déchets, aujourd'hui confiée à des multinationales qui en tirent profit, c'est indispensable et possible. Cela passe par, entre autre au niveau de la CAHB :

- En faisant adhérer Antony au réseau des villes Zero Waste.

- En développant la récupération des bio-déchets, et en promouvant la consommation responsable (guides du réemploi, soutien à la réparation..).
- En mettant à l'étude la création d'une redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Les factures dont les habitants doivent s'acquitter dépendant du poids des poubelles et du nombre de levées. Toutes les villes qui ont mis en place ce dispositif ont vu les déchets résiduels baissé d'environ 25% en une mandature.
- En développant la mise en place de la collecte des déchets organiques pour les transformer en compost et la mise en place d'un plan de ré-emploi des déchets.

Nous considérons également possible de nous engager vers la création d'une régie publique de gestion des déchets.

Nous proposons également :

- La création d'un service de mise en relation des agriculteurs et des Antoniens pour soutenir les initiatives citoyennes de création d'AMAP.
- La préemption de terrains en friches pour la création de potagers et de plantations d'espèces fruitières gérés par la mairie, des associations, ou des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.
- La mise en place, au sein de la restauration scolaire, repas issus de l'agriculture biologique, locale et paysanne avec option de menu sans viande.
- De développer les jardins collectifs au sein d'Antony. Ces jardins sont, en effet, des lieux de rencontres, d'échanges. Ils participent ainsi à développer le lien social, ainsi que la mixité sociale.

Aussi bien en ce qui concerne la création d'un observatoire des engagements, que les objectifs de baisse de la consommation d'énergie, notre démarche pour mettre en place la démocratie participative ou encore l'inscription d'Antony dans la démarche des villes en transition, les propositions que nous mettons en avant sont depuis longtemps portées par le Front de Gauche et constituent des choix politiques importants faits par celui-ci depuis des années. Des propositions que vous pourrez retrouver dans notre programme.